

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE  
DE  
THORIGNY-sur-OREUSE  
89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 12 mai 2016 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h07, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de M. Jean – Paul KOLECESKA. Mme Céline LEBOIS (excusée, pouvoir de vote à M. Pierrick BARDEAU).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle THIESSON.

La Secrétaire de séance donne lecture du procès – verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Avant de passer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour ajouter 2 points supplémentaires à celui transmis en raison de leur caractère d'urgence, à savoir le retrait de 2 communes du Syndicat de la Fourrière du Sénonais et la demande d'une subvention pour l'achat du nouveau logiciel de la médiathèque.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Modification des loyers appartements 4 et 5 St Martin s/Oreuse -1 et 2 31 rue de la Division**

**Leclerc** : Le Conseil Municipal a) à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les loyers :

\*St Martin sur Oreuse : Appart n°4 : 460€ + charges 30€

Appart n°5 : 430€ + charges 30€

Ce montant des charges fixé à 30€ sera applicable, également, lors des mutations à venir.

b) fixe ainsi qu'il suit les loyers :

\*31 rue de la Division Leclerc : Appart n°1 : 450€ sans charges+ 1 place de parking (1 contre)

Appart n°2 (plus logement d'urgence) : 350€ sans charges (unanimité)

**Remboursement nettoyage vestiaires du stade** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à émettre le titre de remboursement de la facture du nettoyage des vestiaires du stade s'élevant à 345,60€ au club de football les ayant laissés dans un état déplorable au mois de février dernier.

**Subventions aux Associations** Hors la présence de M. le Maire et de Mme le Maire déléguée de St Martin sur Oreuse concernés par ce point de l'ordre du jour, Mme Monique FRIED, Conseillère Municipale chargée des Associations, explique les nouveaux critères d'attribution d'une subvention à une Association et propose les attributions suivantes :

- Association des Cadets de l'Oreuse : 2000€ (unanimité)
- Astr'Yonnomie : 270€ (unanimité)
- Club des Aînés : 1000€ (unanimité)
- Les Elfes de l'Oreuse : 600€ (unanimité)
- Tennis Club : 200€ (1 abstention)
- Amicale des Sapeurs – Pompiers 400€ (unanimité)

Sur proposition de M. le Maire, revenu après le vote, le Conseil Municipal décide de demander aux associations, ne répondant pas aux critères définis antérieurement, de faire connaître leurs besoins en matériel ou autres auxquels la Commune pourrait, après étude par le Conseil Municipal, apporter son aide.  
Monsieur le Maire remercie Mme Fried pour son implication aux côtés des associations communales.

**Création de postes ;** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée 5 postes à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, à savoir :  
1 poste d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe  
2 postes d'adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe  
1 poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe  
1 poste d'assistante de conservation principal 1<sup>ère</sup> classe

**Approbation convention CDG89/Commune : prise en charge honoraires médicaux :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention à passer avec le Centre de gestion de l'Yonne pour la prise en charge par ce dernier des honoraires médicaux des commissions médicales et leur remboursement par la Commune et autorise M. le Maire à la signer.

**Traitement des dépôts sauvages :** Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le montant de la redevance pour l'évacuation par le service technique des déchets de toute nature égaux ou inférieurs à 1M3 à 150€ puis à 150€/M3 supplémentaire.  
Monsieur le Maire rappelle la proximité des déchetteries qui prennent en charge divers déchets (voir heures d'ouverture en Mairie) et qu'il est à l'étude la possibilité de déposer, en accord avec le service technique, des gravats afin de combler les chemins.

**Dérogations scolaires :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les 3 dérogations présentées.

**Fourrière du Sénonais :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au retrait du Syndicat des Communes de Bonnard et Chichery la Ville.  
Pour information, M. le Maire fait part de l'entrée de Mme Catherine BARDEAU dans le bureau de ce syndicat.

**Demande de subvention au Conseil Départemental pour la formation au nouveau logiciel de la médiathèque :**  
A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention égale à 50% du montant HT de la formation au nouveau logiciel de la médiathèque soit 450€.

#### **Interventions des Conseillers :**

- M. Claude CHAUVOT : demande à ce que les rives de la toiture de la Mairie soient vérifiées, pour lui l'ensemble a bougé.
- Mme Catherine BARDEAU : rappelle la problématique de l'établissement d'un état des lieux avant et après les locations Il est décidé qu'un état des lieux sera fait avant et après les locations dont les modalités restent à préciser et qu'une liste exhaustive du matériel soit établie.  
Demande l'achat d'une plus grande poubelle.
- M. Alain CORNE : demande ce que la Commune a versé pour le Téléthon. M. le Maire lui répond que la Commune n'a participé qu'à l'organisation générale (mise à disposition des sites). L'historique des dépôts auprès du Téléthon est disponible en Mairie.
- M. Dino GONCALVES : précise que la location du tracteur de la CCYN avec chauffeur et carburant est fixée à 30€/heure+20€ de frais de déplacement.  
Dit que le projet de banderole pour le marché est prêt.

- Mme Françoise CHARLOT : rappelle que le samedi 21 mai prochain à 11h aura lieu la cérémonie de remise des cadeaux de naissance.
- M. François CERCLAËYS : dit que l'objectif « 0 phyto 2017 » sera difficile : annonce dans « Le Tambour » ? différentes solutions à envisager ?
- Mme Brigitte SAVOURAT : annonce que prochainement elle fera le tri des livres à l'école avec Claire HUGON et verra pour la rénovation des menuiseries avec Thierry PUGLIESE.
- Mme Monique FRIED : dit que la Commune a reçu aussi des demandes de subventions extérieures et qu'il n'y sera pas donné suite comme décidé antérieurement.

**Informations de M. le Maire :**

- Le dossier d'éclairage à La Borde a été reçu en Mairie
- Il rencontrera prochainement des représentants de l'Agence Territoriale Départementale pour la signalisation et l'aménagement futur du fruitier
- Le texte du legs CONDAMINET va être confié aux Archives Départementales pour une relecture effective de la volonté du donateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,

P10



*[Handwritten signature]*

~~Pierrick BARDEAU~~ Le 2<sup>e</sup> Adjoint.

Jean Michel CHARLOT